

Laura, transplantée du poumon

Don d'organes et transplantation

Swisstransplant – Fondation nationale suisse pour le don et la transplantation d'organes

Bern | 2026

info@swisstransplant.org | www.swisstransplant.org

Giuseppe,
transplantée du foie

Table des matières

1. Fondation Swisstransplant
2. Loi sur la transplantation
3. Faits et chiffres
4. Procédure pour le don d'organes
5. Questions

Fondation Swisstransplant

Lisa, transplantée du foie

1985

Création de la Fondation à Genève

- 2006 Déplacement du siège principal à Berne

2007

Mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)

- Service national des attributions
- Gestion de la liste d'attente

2009

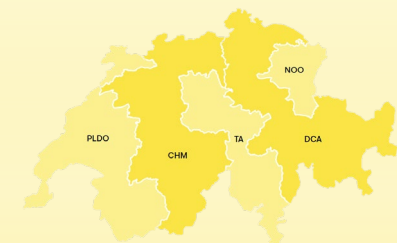
Mandat de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)

- Coordination du don d'organes et de tissus
- Mise en place et interconnexion des réseaux de don d'organes

Collaboration nationale

Don d'organes

Transplantation



Réseaux de don d'organes



Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren
Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé
Conferenza delle direttrici e dei direttori cantonali della sanità



Schweizerische Gesellschaft für Notfall- und Rettungsmedizin
Société Suisse de Médecine d'Urgence et de Sauvetage
Società Svizzera di Medicina d'Urgenza e di Salvataggio
Swiss Society of Emergency and Rescue Medicine



SCHWEIZERISCHE GESELLSCHAFT FÜR INTENSIVMEDIZIN
SOCIÉTÉ SUISSE DE MÉDECINE INTENSIVE
SOCIETÀ SVIZZERA DI MEDICINA INTENSIVA
SGI-SSMI-SSMI



SVK | FSA

Collaboration internationale

- FOEDUS
- CD-P-TO – Comité européen sur la transplantation d'organes



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI
Bundesamt für Gesundheit BAG



Swiss Transplantation Society

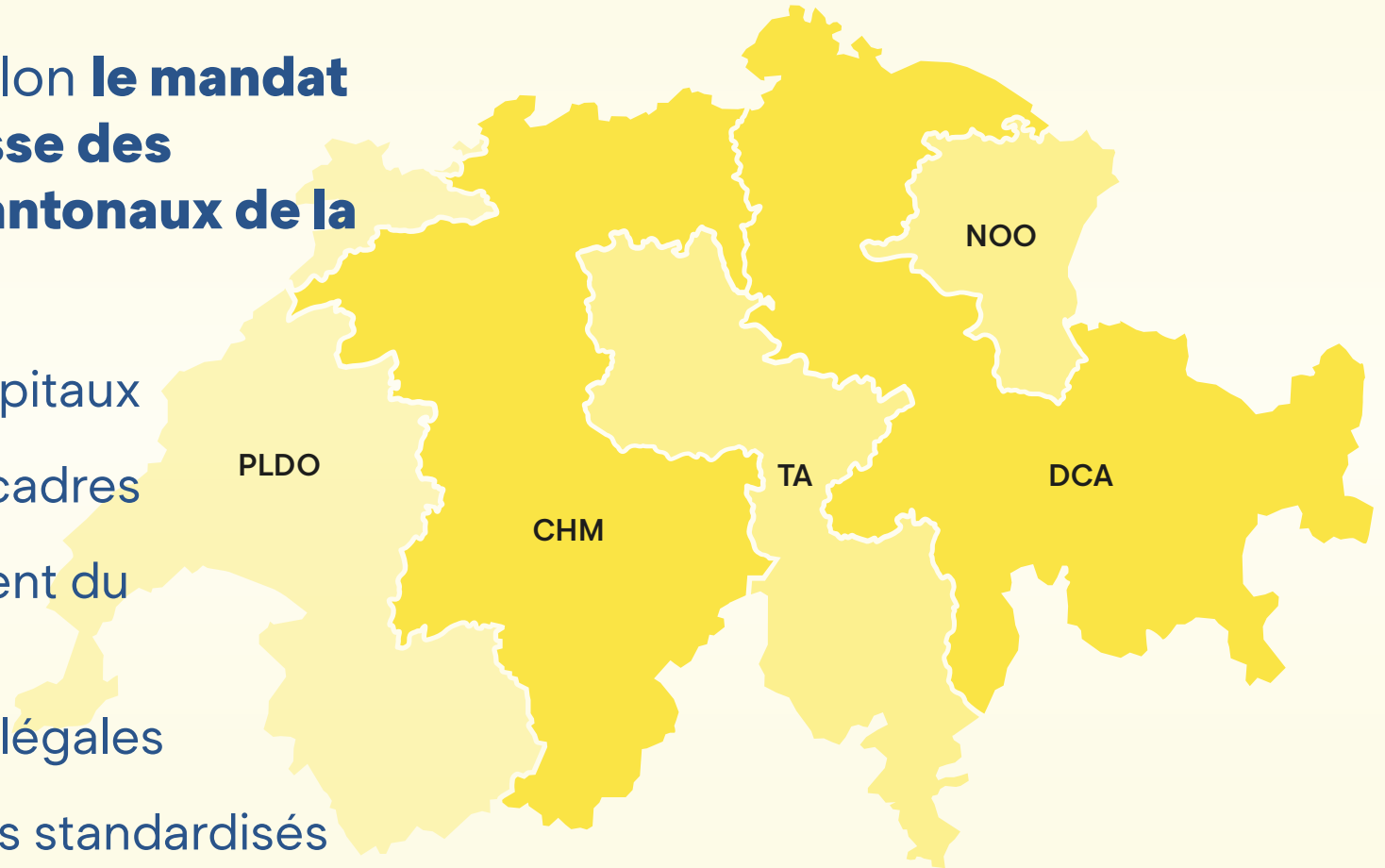


Centres de transplantation

5 réseaux de don d'organes

Les missions des régions selon **le mandat de la CDS (Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé)**

- Regroupement régional d'hôpitaux
- Direction par des médecins cadres
- Formation et perfectionnement du personnel spécialisé
- Mise en œuvre de directives légales
- Implémentation de processus standardisés
- Exploitation de synergies dans toute la Suisse



6 centres de transplantation

- Autorisations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)
- Admission pour chaque organe ou programme de transplantation par des médecins hautement spécialisés



6 centres de transplantation

Légende :



Cœur



Pancréas



Poumons



Îlots



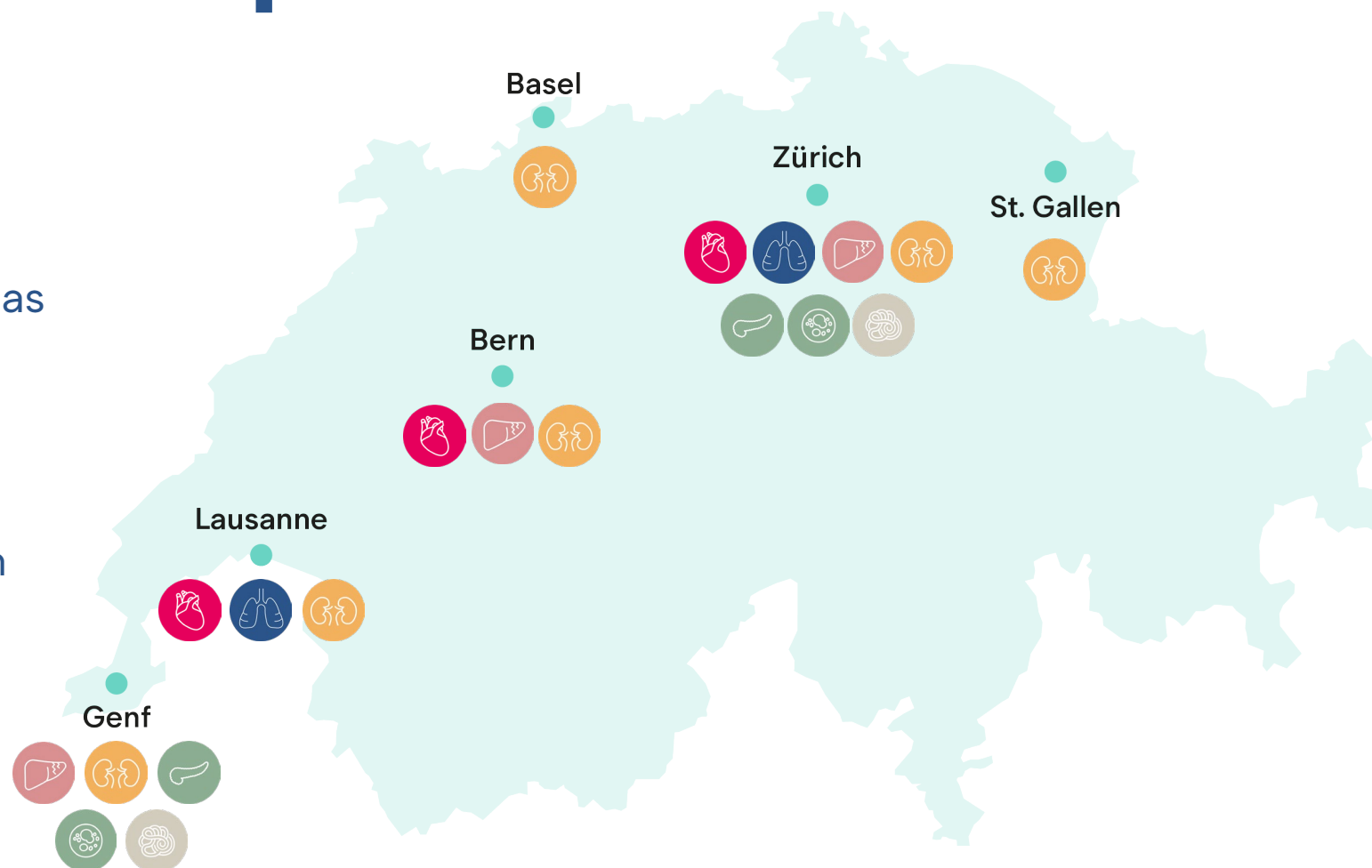
Foie



Intestin grêle



Rein



Renata, transplantée du cœur

Loi sur la transplantation



Loi nationale sur la transplantation



- Remplace la législation cantonale depuis 2007, régit les aspects côté donneurs/euses et receveurs/euses
- Création d'un « service national des attributions »

Points essentiels de la loi actuelle

- Principe du consentement explicite au sens large
- Gratuité et interdiction de commerce
- Attribution des organes conformément à la loi
- En 2022, les électrices et électeurs suisses ont adopté le principe du consentement présumé au sens large (60,2 % de « Oui »)

Photo : Keystone, Gaëtan Bally

Changement de système

Registre (au plus tôt à partir de 2027)

- Chacune et chacun peut se décider pour ou contre le don d'organes
- Le registre garantit clarté et sécurité

Principe du consentement présumé au sens large (au plus tôt à partir de 2028)

- Le don d'organes reste un acte volontaire
- Soulagement pour les proches dans un moment difficile



Photo : Keystone, Gaëtan Bally

Le principe du consentement présumé au sens large

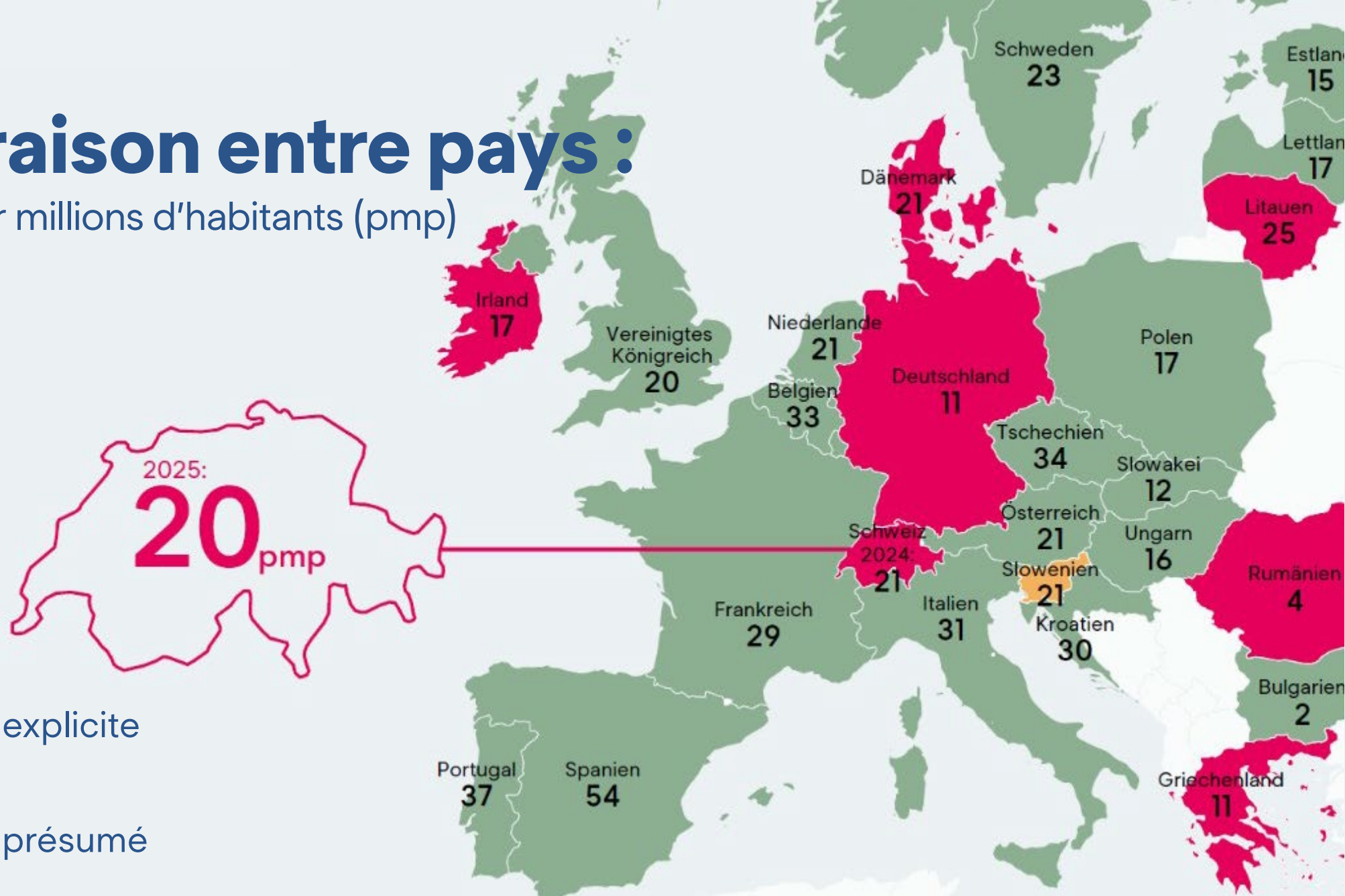
- Toute personne ne souhaitant pas donner ses organes doit désormais le consigner de son vivant
- En l'absence de décision documentée, on présume le consentement
- Les proches pourront s'opposer au prélèvement des organes s'ils savent ou supposent que ce n'est pas ce que la personne décédée aurait souhaité



Photo : Keystone, Gaëtan Bally

Comparaison entre pays :

Taux de dons par millions d'habitants (pmp)

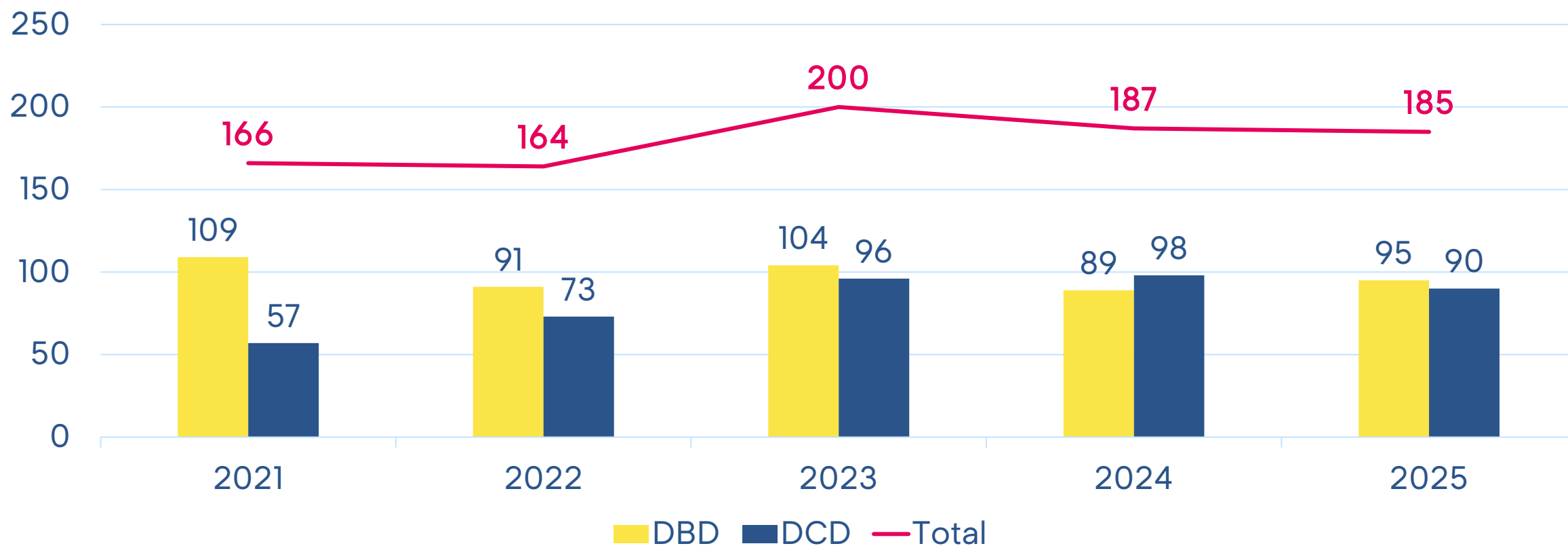


- Consentement explicite
- Solution mixte
- Consentement présumé

Faits et chiffres

Elilan, transplanté du rein

Chiffres annuels des donneuses et donneurs d'organes décédés



Dons post-mortem

DBD : Donor after Brain Death

- Donneurs/euses en état de mort cérébrale
- Stabilisation de la circulation avec des machines
- Don de tous les organes possible

DCD : Donor after Cardiocirculatory Death

- Donneurs/euses après arrêt cardio-circulatoire
- Don de tous les organes possible

Don d'organes de son vivant

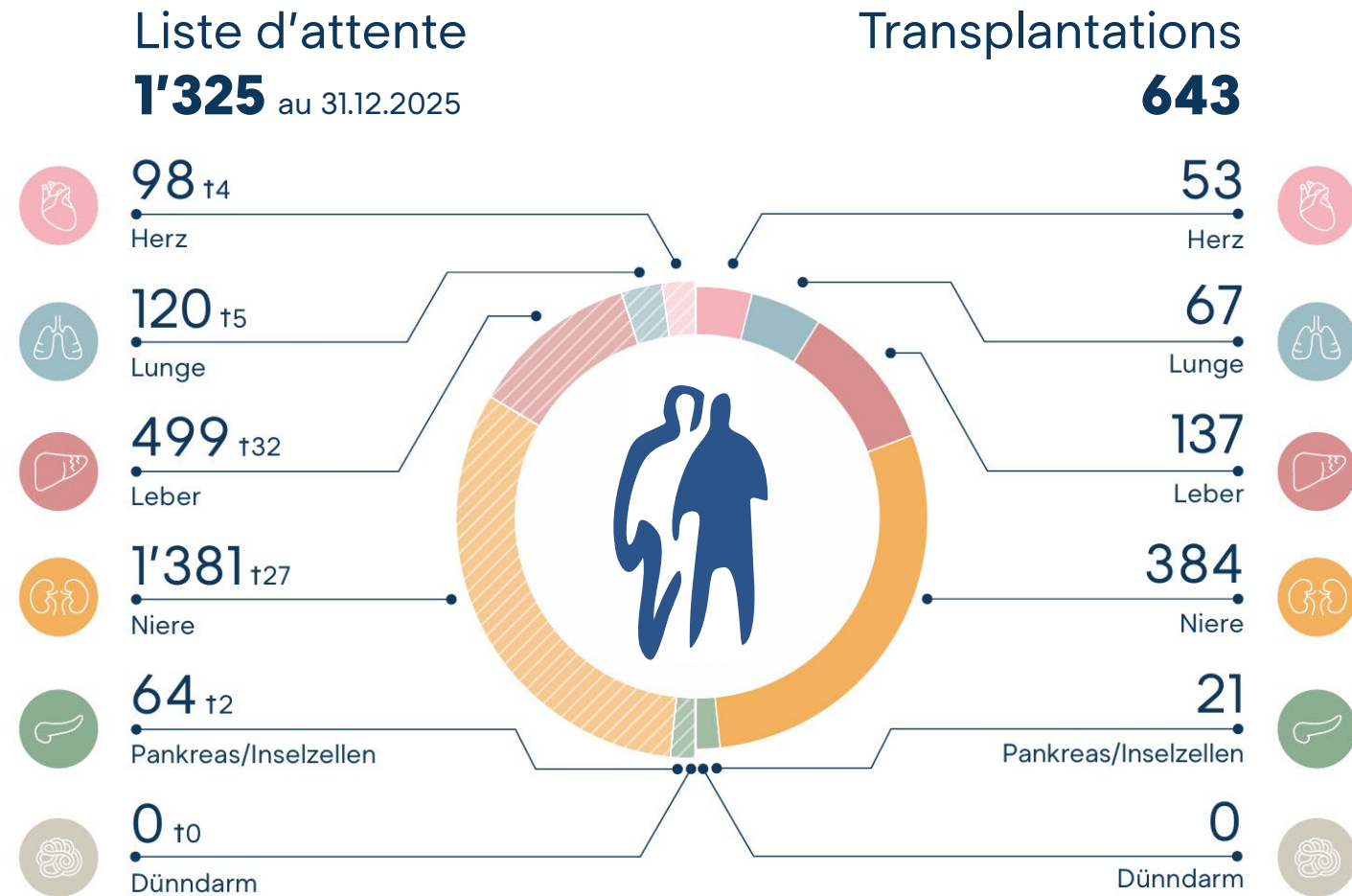
Un rein ou une partie du foie (rarement : une partie des poumons, une partie de l'intestin grêle)

- Don dirigé
- Don altruiste
- Don croisé

Photo : Keystone, Gaëtan Bally

Liste d'attente et transplantations

(janvier-décembre 2025)



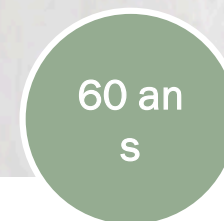
Source : Rapport annuel de Swisstransplant de 2025

Donneurs/euses d'organes

une situation typique

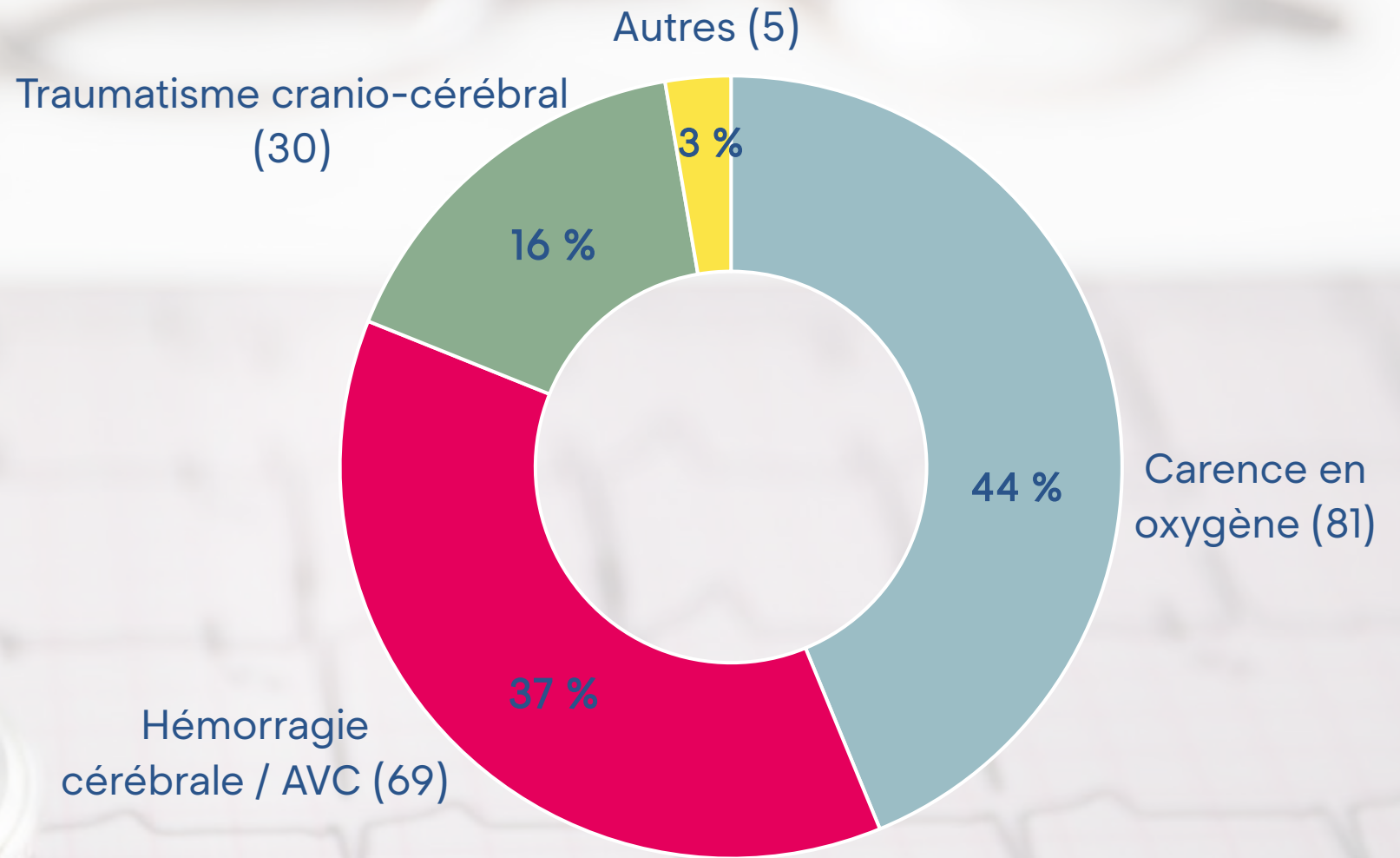
Michael, donneur d'organes potentiel

Photo : Freepik.com



Causes de décès

Donneurs/euses
d'organes 2025

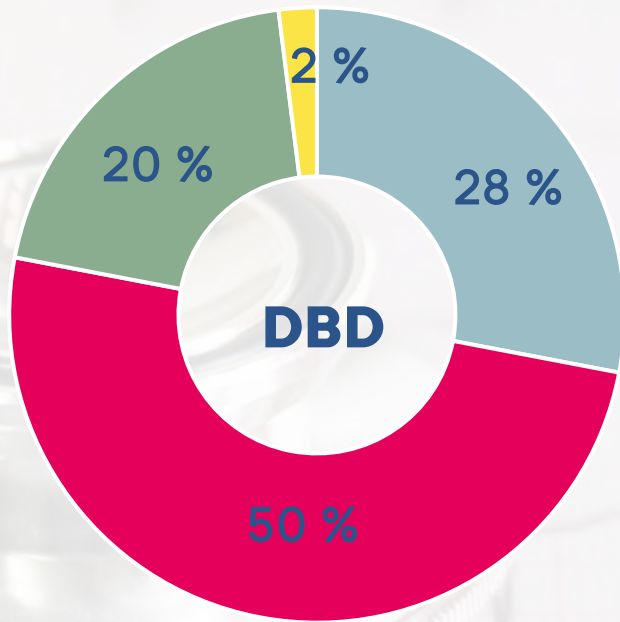


n total = 185 donneurs/euses

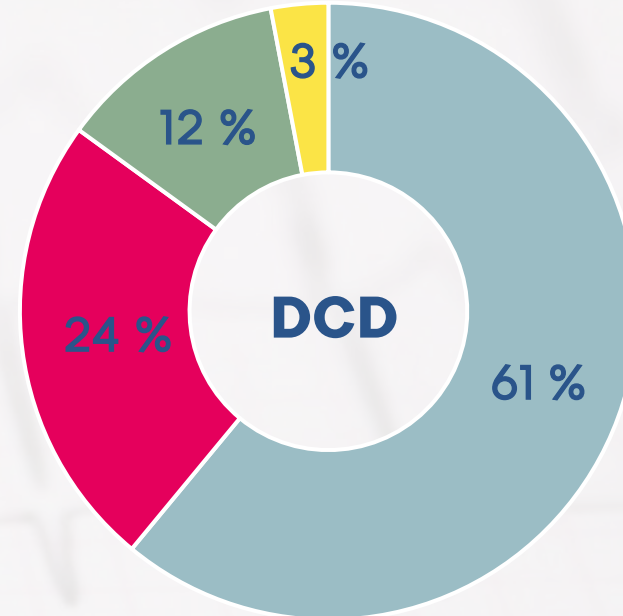
Causes de décès des donneurs/euses d'organes

Répartition en % 2025

n total = 95 donneurs/euses



n total = 90 donneurs/euses

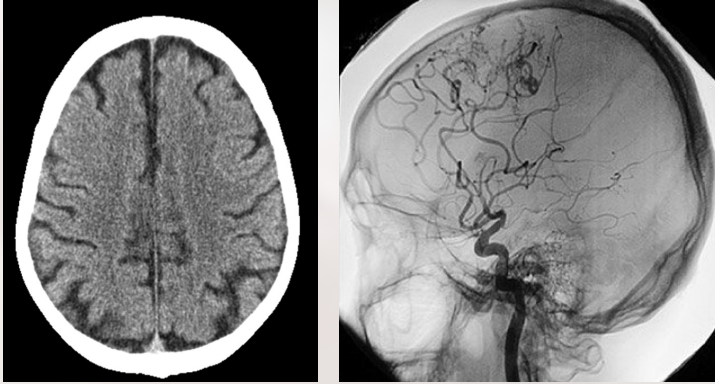


■ Traumatisme crano-cérébral ■ Hémorragie cérébrale / AVC ■ Carence en oxygène ■ Autres

Contre-indications médicales

Motifs d'exclusion pour un don d'organes :

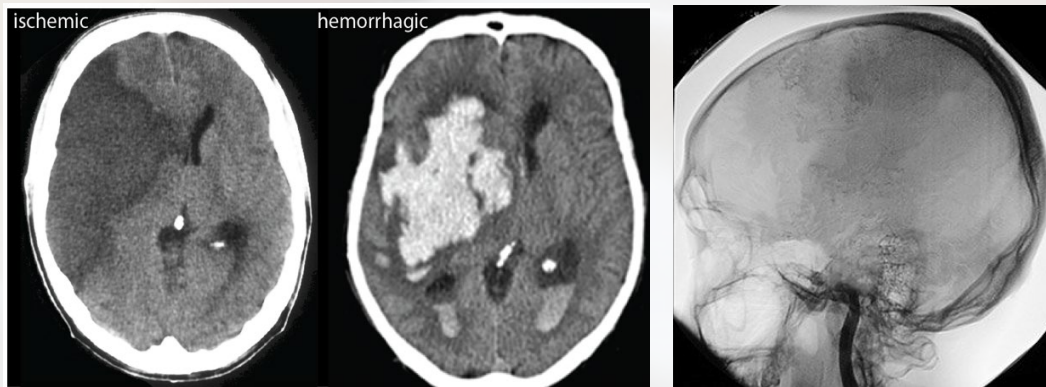
- Infection systémique grave
- Maladie du système nerveux central (virus de la rage, maladies à prions, par ex. Creutzfeldt-Jakob)
- **Important : pas d'âge maximal**



Mort cérébrale – diagnostic par imagerie

Cerveau bien irrigué, sans particularité

- Défaillance irréversible du cerveau et du tronc cérébral
- La mort cérébrale n'est pas un coma
Coma = lésions partielles du cerveau, potentiellement **réversibles**, les patients et patients réagissent à quelques stimuli et présentent une activité cérébrale



Hémorragie cérébrale grave avec mort cérébrale

Sources : M. van Straten (2007) ; American Journal of Neuroradiology 28 (3) 421-427, <https://donatelifecalifornia.org/> et Kummer (2019) ; <https://ysjournal.com/>

Mort cérébrale

Évolution naturelle vs évolution en unité de soins intensifs

- Lésion cérébrale grave
- Dilatation du cerveau (gonflement cérébral)
- Interruption de l'irrigation du cerveau
- Défaillance du centre de la respiration
- Arrêt irréversible de toutes les fonctions cérébrales (mort cérébrale)

Évolution naturelle

- Arrêt respiratoire

- Arrêt du cœur

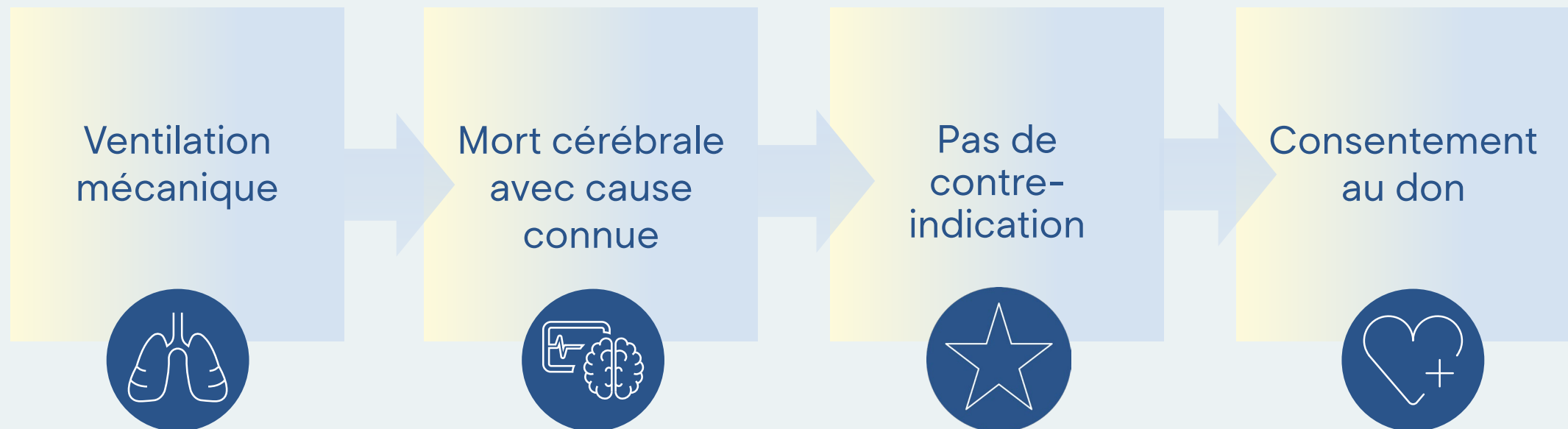
Évolution en USI

- Respiration artificielle / stabilisation de la circulation

- Maintien de l'irrigation des organes

Don post-mortem

Qui devient donneuse ou donneur d'organes ?



Procédure pour le don d'organes



Sandra, transplantée du rein

Procédure pour le don d'organes

La guérison est prioritaire

L'objectif est toujours de stabiliser et de traiter la patiente ou le patient.



1. Hospitalisation

2. Traitement en unité de soins intensifs

- Ventilation artificielle / assistance circulatoire par le biais de médicaments
- Cerveau et tronc cérébral atteints de manière irréversible
- Poursuite des soins sans espoir

Procédure pour le don d'organes

3. Diagnostic de mort cérébrale

- Principe des quatre yeux : deux spécialistes impartiaux
- 7 signes cliniques : test de tous les réflexes du tronc cérébral
- Vérification des réactions normales et pathologiques (réflexe cornéen, réflexes vestibulo-oculaires, mydriase, test d'apnée)



Procédure pour le don d'organes

Prise de décision sans pression

Si possible, l'entretien n'a pas lieu à proximité du lit du patient / de la patiente.



4. Consentement / entretien avec les proches

- Annonce du pronostic sans issue / de la mort cérébrale
- Volonté de la personne décédée concernant le don d'organes

5. Cadre temporel

- 48 heures au maximum peuvent s'écouler entre la décision du changement thérapeutique et la mort cérébrale (autrement don DCD)
- Les prélèvements d'organes doivent débuter dans les 72 heures suivant le diagnostic de mort cérébrale.

Procédure pour le don d'organes

6. Swisstransplant

- L'accord a été obtenu
- Les données de la personne décédée sont saisies : anamnèse, résultats d'examens, tests de laboratoire, imagerie

7. Liste d'attente / classement

- Saisie des données dans le SOAS (Swiss Organ Allocation System)
- Calcul par Swisstransplant de la liste de priorité des receveuses ou receveurs potentiels à l'aide du SOAS



Procédure pour le don d'organes

8. Attribution

Facteurs limitants pour le timing :

- Disponibilité d'une salle d'opération
- Routine à l'hôpital
- Disponibilité de l'équipe d'anesthésie et de prélèvement
- Logistique aérienne et météo



- Règles d'attribution :

1. Urgence médicale

2. Efficacité médicale

3. Priorités
(enfants, groupes sanguins)

4. Délai d'attente

- L'algorithme calcule l'ordre selon les règles légales d'attribution.
- Swisstransplant propose les organes aux centres de transplantation.
- Bonne coopération avec les centres d'attribution européens :
2025 : 69 organes importés et **25** organes exportés
(643 transplantations en Suisse)

Procédure pour le don d'organes

Temps d'ischémie

Cœur : 3–4 h
(12–15 h avec OCS)

Poumon / foie /
pancréas : 6–8 h
(tendance 10–12 h)

Reins : 12–24 h



9. Prélèvement des organes

- Prélèvement des organes par l'équipe de transplantation à l'hôpital donneur
- Conditionnement des organes

10. Transport des organes

- Transport des organes en taxi, ambulance, hélicoptère ou jet avec ou sans accompagnement jusqu'à l'hôpital de la receveuse ou du receveur

Procédure pour le don d'organes

11. Transplantation

- Examens préalables chez le receveur ou la receveuse
- Transplantation au centre de transplantation



A portrait of Sandra, a woman with dark hair tied back, wearing a light green and white striped short-sleeved shirt. She is standing outdoors with green foliage in the background.

Sandra,
transplantée du foie

Personnes transplantées

- Amélioration de la qualité de vie
- Prise de médicaments à vie (immunosuppression)
- Prolongation de la durée de vie
- Possibilité d'envoyer une lettre de remerciement anonyme à la famille de la donneuse / du donneur

Don de tissus

- Tous les cas de décès à l'hôpital
- 24-48 h après le décès
- Consentement
- Dons de tissus les plus fréquents :
 - Cornée
 - Valves cardiaques
 - Vaisseaux



Transplantation de la cornée

Après lésion oculaire, infections de la cornée (kératite)

Faire ses adieux

- Possibilité de faire ses adieux à la personne décédée
- Les obsèques sont organisées selon les souhaits de la personne décédée et de ses proches
- Accompagnement des proches par des coordinatrices et coordinateurs locaux
- **Principe le plus important :** traitement digne avant, pendant et après le prélèvement d'organes



Oui ou non au don d'organes ?
Notez dès maintenant votre décision.



Questions

info@swisstransplant.org
www.swisstransplant.org

Gaëtan, transplanté du foie



Suggestions de vidéos

- Vision et mission de Swisstransplant :
[Swisstransplant : Vision et Mission \(avec sous-titres\) \(youtube.com\)](#)
- Vidéo explicative : Comment fonctionne le don d'organes en Suisse ?
[Vidéo explicative : Comment fonctionne le don d'organes en Suisse ? \(youtube.com\)](#)
- Quand une personne est-elle décédée ?
[Quand une personne est-elle décédée ? \(youtube.com\)](#)
- Le don d'organes de Noah – Deuil et espoir :
[Le don d'organes de Noah – Deuil et espoir \(youtube.com\)](#)
- Elio – Retour à la vie :
[Elio – Retour à la vie \(youtube.com\)](#)
- Marie-Claude Kempf : coordinatrice à Genève depuis 27 ans
[Marie-Claude Kempf nous parle de son travail de coordinatrice de transplantation aux HUG](#)